

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU 6 JUILLET 2023 A 19H00

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS, le Conseil Municipal de Sainte-Geneviève-des-Bois, régulièrement convoqué le 30 juin 2023 conformément aux articles L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Frédéric PETITTA, Maire.

#### Etaient présents :

Frédéric PETITTA, Nathalie VASSEUR, Jean-Pierre VIMARD, Michelle BOUCHON, Philippe ROGER, Alice SEBBAG, Nadia CARCASSET, Mohammed ZAOUI, Héritier LUNDA, Karla AREL, Franck CHAUVEAU, Philippe DECOMBLE, Naïma FERROUDJI, Laurence MOLINARI, Jacques BOULANGER, José MARTINS, Marie-Christine CRIBIER, Jérémy SIMON, Jocelyn MINATCHY, Jaques BENISTY, Thomas ZLOWODZKI, Quentin CHOLLET, Marie-Noëlle ROLLY, Mélanie SCHLATTER, Thierry BESSE.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article 2121.17 du code du texte précité.

#### Excusés ayant donné pouvoir :

Marc LE MEUR (pouvoir à Jacques BOULANGER), Maria DE JESUS CARLOS (pouvoir à Alice SEBBAG), Danièle GARCIA (pouvoir à Michelle BOUCHON), Brahim OUAREM (pouvoir à Jean-Pierre VIMARD), Séverine BUSSON (pouvoir à Nadia CARCASSET), Eléonore MORENO (pouvoir à Naïma FERROUDJI), Franklin OBIANYOR (pouvoir à Jérémy SIMON), Norman PANTER (Pouvoir Jocelyn MINATCHY), Brigitte JAUNET (pouvoir à Philippe DECOMBLE), Isabelle QUESNEL (pouvoir à Franck CHAUVEAU), Patricia BARTOLI (pouvoir à José MARTINS), Marc ESNAULT (pouvoir à Marie-Christine CRIBIER), Farah QADHI (pouvoir à Héritier LUNDA), Yassin LAMOUI (pouvoir à Marie-Noëlle ROLLY).

#### Absents Excusés :

Nombre de membres  
composant le conseil : 39

en exercice : 39  
présents : 25  
représentés : 14  
absents :

Monsieur le maire ayant procédé à l'appel nominal, déclare la séance ouverte

Madame Alice SEBBAG est élue secrétaire.

Madame Nathalie COLUCCI, Directrice Générale des Services, assiste à la séance

## CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUILLET 2023

### Délibération n° 23-79

DGST : Denis DRAPPIER

Service : DGST

Affaire suivie par Denis DRAPPIER

### AUTORISATION POUR SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE UNIQUE POUR LA REALISATION DU POLE GARE DE SAINT-GENEVIEVE-DES-BOIS

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code général de la propriété des personnes publiques et notamment ses articles L 2123-7 à L 2123-8 et R 2123-15 à R 2123-17,

VU, le Code de la Commande Publique et notamment son article L2422-12,

VU le projet de convention de maîtrise d'ouvrage unique pour la réalisation du pôle gare, entre la communauté d'agglomération de Cœur d'Essonne et la ville de Sainte-Geneviève-des-Bois,

**CONSIDERANT** l'avis de la Commission Ecologie, Transversalité des Politiques Environnementales, Transports, Mobilités, Habitat, Urbanisme, Equilibre Urbain, Développement économique, Commerces, Relations Internationales, réunie en date du 22 juin 2023,

**CONSIDERANT** la nécessité de réaménager le pôle gare de Sainte-Geneviève-des-Bois, dans le cadre de la réflexion de Cœur d'Essonne Agglomération sur l'amélioration des transports et de la mobilité sur son territoire,

**CONSIDERANT** que cette opération implique d'une part, la construction d'un parking silo, la réfection de la voirie en vue d'installer la gare routière et un ensemble bâtementaire comprenant la halle du marché, des commerces de proximité, et des locaux mis à disposition des entreprises,

**CONSIDERANT** l'intérêt pour la commune de Sainte-Geneviève-des-Bois que Cœur d'Essonne Agglomération soit désignée maître d'ouvrage unique des opérations liées au projet de réalisation du pôle gare de Sainte-Geneviève-des-Bois.

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

**APPROUVE** la signature d'une convention bipartite, Ville et Cœur d'Essonne Agglomération, de maîtrise d'ouvrage unique pour la réalisation du pôle gare de Sainte-Geneviève-des-Bois.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints dûment habilités à signer la convention.

**VOTE**

Pour : 38

Contre :

Abstention : 1 (M. Zlowodzki)

Pour extrait conforme.



**Frédéric PETITTA**

Maire de Sainte-Geneviève-des-Bois

Vice-président de Cœur d'Essonne Agglomération

